

## INFORMATION ANIMATION ENFANCE JEUNESSE

Chères familles,

Nous souhaitons vous informer que la grille tarifaire pour l'accueil de loisirs mercredis et vacances évolue à compter de la rentrée scolaire 2022-2023.

En effet la grille tarifaire intègre l'Aide aux Temps Libre (ATL), les ATL sont un dispositif de la CAF et permettent de prendre en charge une partie des frais liés aux vacances et aux loisirs des enfants.

### **Les Aides aux Temps Libres (ATL)**

*Jusqu'au 31 aout 2022 si vous êtes bénéficiaire des A.T.L. vous devez envoyer la notification CAF à l'Ufcv pour en bénéficier. A réception de cette attestation, l'Ufcv peut déduire le montant de l'ATL de votre facture et demander le remboursement à la CAF. A compter du 01 septembre 2022 vous ne recevrez plus de notification CAF, c'est l'Ufcv qui se chargera de se rapprocher directement de la CAF pour percevoir l'aide. Par conséquent les tarifs affichés pour l'accueil de loisirs mercredi et vacances (à compter du 01/09/22) tiennent compte de la déduction de l'Aide aux Temps Libres (ATL).*

La nouvelle grille tarifaire que vous trouverez ci-dessous a été validée par les élus de la commune de Neuilly-Crimolois :

**Grille tarifaire applicable à compter du 01 septembre 2022. Cette grille intègre l'Aide aux Temps libres\*.**

#### ➔ **Tarifcation des accueils périscolaires matin et soir**

- Le prix plancher (minimum) est à 0,46€/séance
- Le prix plafond (maximum) est à 2,60€/séance
- Le taux d'effort appliqué est de 0,150%.

#### ➔ **Tarifcation de la pause méridienne périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi).**

- Le prix plancher (minimum) est à 2,70€
- Le prix plafond (maximum) est à 5,90€
- Le taux d'effort appliqué est de 0,338%.

#### ➔ **Tarifcation de l'accueil de loisirs mercredis et vacances scolaires 3/13 ans.**

##### **Journée avec repas :**

- Le prix plancher (minimum) est à 2,70€\*
- Le prix plafond (maximum) est à 15,30€
- Le taux d'effort appliqué est de 0,505 % pour les QF inférieur ou égal à 750 et de 0,900% pour les QF supérieur à 750.

##### **Journée sans repas :**

- Le prix plancher (minimum) est à 1,25€\*
- Le prix plafond (maximum) est à 12,60€
- Le taux d'effort appliqué est de 0,420% pour les QF inférieur ou égal à 750 et de 0,750% pour les QF supérieur à 750.

##### **Demi-journée sans repas :**

- Le prix plancher (minimum) est à 0,61€\*
- Le prix plafond (maximum) est à 6,38€
- Le taux d'effort appliqué est de 0,230% pour les QF inférieur ou égal à 750 et de 0,375% pour les QF supérieur à 750.

##### **Demi-journée avec repas :**

- Le prix plancher (minimum) est à 2,70€\*
- Le prix plafond (maximum) est à 10,80€
- Le taux d'effort appliqué est de 0,520% pour les QF inférieur ou égal à 750 et de 0,67% pour les QF supérieur à 750.

A noter, le prix forfaitaire du repas est de 2,70€.

Vous retrouverez la grille tarifaire dans le règlement intérieur 2022-2023, disponible aux accueils périscolaires et de loisirs ou sur le site [www.portail-animation.ufcv.fr](http://www.portail-animation.ufcv.fr). Afin de vous permettre de connaître le coût qui vous sera facturé, vous trouverez sur le site de l'Ufcv, une calculatrice.

Les équipes de l'Ufcv se tiennent à votre disposition pour toute demande d'information et toute aide dans les procédures d'inscription et de réservation au 03.81.52.56.60 ou par mail [EspaceFamille.EST@ufcv.fr](mailto:EspaceFamille.EST@ufcv.fr).

Bien cordialement,

**Didier RELOT**  
Maire de Neuilly-Crimolois

**Marine KABITI**  
Responsable Animation  
Ufcv Bourgogne-Franche-Comté

---